

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS12/2

9 août 1995

(95-2341)

Original: espagnol

COMMUNAUTES EUROPEENNES - DESIGNATION COMMERCIALE DES PECTINIDES

Demande de participation aux consultations présentée au titre
de l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le
règlement des différends

Communication du Chili

La communication ci-après, datée du 27 juillet 1995, adressée par la Mission permanente du Chili à la Délégation permanente de la Commission européenne et à la Mission permanente du Pérou, est distribuée à la demande de la Mission permanente du Chili.

Etant donné notre intérêt commercial substantiel, nous vous informons, conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord de l'OMC sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, que nous désirons participer aux consultations demandées par le Pérou au titre de l'article XXII:1 (WT/DS12/1).